

Adresse de la société populaire de Vermenton (Yonne) félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Vermenton (Yonne) félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 282;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22923_t1_0282_0000_2

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Restés à votre poste. Achevés une aussi belle révolution. Nous ne reconnoissons pour centre que la Convention. Elle ne sera jamais plus en danger que nous, puisqu'au premier signal, nous partirons faire un rempart de nos corps pour sa sûreté et celle de la République; et nous concourrons toujours à parer les coups affreux que la tyranye et l'aristocratie veulent lancer pour la destruction de la liberté.

GALLEREUX (*présid.*), JEAN (*secrét.*), Ph. BACHELET (*secrét.*) [et une signature illisible].

[*La sté popul. de la Montagne de Georges, séante à Charbuy, aux c^{ns} membres de la Conv.; Charbuy, 10 therm. III.*]

Législateurs,

Les victoires qui sont à l'ordre du jour dans toutes les armées de la République, sont des preuves non suspectes que votre surveillance en a chassé ces infâmes qui trahissoient leur patrie. Mais la société conservera longtemps les sentiments douloureux que lui a inspirés la red[*d*]ition de Landreci[e]s par les troupes françaises, et elle ne peut se pénétrer que deux cents jeunes citoyens de ce canton, qui faisoient partie de la garnison de cette place, y aient concouru par lâcheté et avec connoissance. Ils étoient sorti[s] de leurs foyers, plains d'ardeur et de courage, pour purger le sol de la République des vils esclaves des despotes. S'ils n'étoient pas instruits parfaitement du métier de la guerre, leurs cœurs étoient purs et ils connoissoient leurs devoirs. Ils n'étoient à Landreci[e]s que depuis 7 jours lors de la red[*d*]ition de cette place, 20 jours après leur sortie de leurs demeures, incorruptibles. Ils n'ont pu connaître le germe de la trahison qui les ont enveloppés et les ont livrés à l'ennemi.

Landreci[e]s est repris. Vive la République ! Mais la société n'est pas moins affectée de ce que ses concytoyens partagent l'ignominie de l'infâme trahison de sa prise par les troupes des tirans, et elle s'empresse de vous transmettre ses foibles observations, espérant qu'elles détruiront les impressions défavorables que la Convention pour[r]ait avoir sur le compte de la première réquisition de ce canton, et l'assurer que, s'ils peuvent être délivrés de l'ennemi, ils donneront des preuves de leur attachement pour la liberté et de leur ardeur, en mettant à exécution le sublime décret contre les féroces Anglais et Hanovriens : la mort des tirans et de leurs esclaves est nécessaire pour que la liberté s'affermisse.

Restés à votre poste, nous ne cesserons de vous le répéter. Les républicains savent apprécier la valeur d'une législature aussi fidèle aux droits du peuple, et nous concourrons toujours de toutes nos forces et sans lâcheté à maintenir la représentation nationale.

Si nous croyions que les jeunes gens de la première réquisition de ce canton fussent coupables, nous demanderions nous-mêmes qu'ils fussent regardés comme des traîtres. Mais, élevés sous nos yeux, nous osons avec certitude proclamer leur innocence.

L. MASSOT (*vice-présid.*), GRÉGOIRE (*présid.*), Ph. BACHELET (*secrét.*).

e''

[*La sté popul. de Vermenton*(1) *aux membres composants la Conv.; s.d.*](2).

Citoyens représentans,

Encor un moment, l'ouvrage de tant de veilles étoit enseveli pour jamais.

Encore un moment, et l'infâme tyrannie s'élevoit avec audace sur les débris de notre République naissante.

Grâces te soient rendues, génie bienfaisant qui a veillé sur les jours de nos vertueux représentans !

Et toi, peuple généreux, qui les a couverts de ta redoutable égide, reçois les remerciemens de la patrie sauvée.

Les traîtres sont punis, *vive la République!* Bientôt les agens perfides du triple tyran seront connus; leurs menées sourdes, vengeresses et sanguinaires sont déjouées.

Epars dans nos fidèles campagnes, ils ont trop longtemps, sous le masque d'un faux et outré patriotisme, fait assassiner les vrais amis de la liberté. Il est tems que la justice paralysée reprenne ses droits; il est tems que le sang de ces antropophages appaise leurs manes innocentes; Il est tems enfin que la justice et la probité ne soient plus un vain nom.

L'homme probre (*sic*), le républicain vertueux, pourra donc, paisible au sein de sa patrie, y propager l'amour des loix, du gouvernement révolutionnaire et des vertus civiques.

La France a les yeux fixés sur vous, représentans immortels. Restez à votre poste, et, puisque c'est au milieu des orages que doit se fonder la première République du monde, achevez votre ouvrage.

Si les destins sont contraires, si la tyrannie triomphe, en dépit de nos efforts, mourez, nous vous imiterons.

YVERS (?) (*présid.*), MIGNOT (*secrét.*).

f''

[*La sté popul. de Riom*(3) *à la Conv.; s.d.*](4).

Citoyens représentans,

Le peuple, toujours debout, veut l'affermissement de la République; il veut la punition des traîtres et des conspirateurs, et vous remplissés dignement votre mission en livrant à la vengeance nationale les hipocrates qui établissent leur grandeur individuelle et la chute du gouvernement démocratique, sur la popularité, sur le langage de la vertu.

(1) Yonne.

(2) C 315, pl. 1262, p. 37 (au-dessus du titre cette citation: « ...Jurons d'exterminer/ Quiconque, ainsy que luy, prétendra gouverner »). Mentionné par B^m, 29 therm. (2^e suppl').

(3) Puy-de-Dôme.

(4) C 315, pl. 1262, p. 30; *J. Sablier* (du soir), n° 1483 (pour 1485).